



ARRÊTÉ

Fermeture exceptionnelle du Stade Albert François et du terrain annexe de Lacanau ville

Direction des Solidarités, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports
MD/DF
N° : **AR2023-0187**

Exemplaire ORIGINAL
Lacanau, le **24/02/2023**

Le MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2,

VU la circulaire ministérielle Jeunesse et Sports n°267 du 31 Mars 1964,

CONSIDÉRANT que les très mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours ont endommagé de manière importante la pelouse du stade Albert François de la Ville et du terrain annexe ;

ARRÊTE

Article 1er

L'utilisation du terrain d'honneur du stade Albert François et du terrain annexe est suspendue du vendredi 24 février 2023 au lundi 27 janvier 2023, 8h.

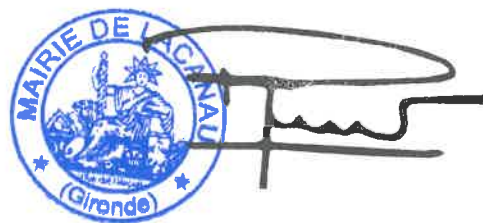
Article 2

L'ampliation du présent arrêté est transmise aux autorités sportives du Département, de la Région et à la Police Municipale.

Fait à Lacanau,

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire (ou le Président) renferme sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :